



DEPARTEMENT
DU LOIRET

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 5 MAI 2026

Nombre d'Administrateurs en exercice : 15

OBJET : Sortie d'actif

Le Président, soussigné, certifie que la convocation du Conseil d'Administration et la liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont été affichées au CCAS, conformément aux articles L 2121 – 10, L 2121 – 25 et R 2121 – 11 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 5 Mai à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M RIVIERE DA SILVA, Président

PRESENTS : M RIVIERE DA SILVA, Président,
Mme DESNOUES, Mme PAROU, Mme BERANGER,
M LENORMAND, Mme BAROINI, Mme DAHOU,
Mme DUGUE, Mme LEFOL, M RAMON,
Mme LECLERC, M REAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du CCAS

ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE :

Mme DUJARDIN a donné pouvoir à Mme DUGUE

ABSENTES :

Mme LOQUET, Mme FOURNIER

Fabien RIVIERE DA SILVA



2026-020 – Sortie d'Actif 2026

Une immobilisation corporelle, un lave-linge défectueux, doit sortir de l'actif compte tenu de son remplacement par un autre lave-linge en état de fonctionnement.

Par conséquent, il est proposé de sortir le lave-linge acquis le 19/05/2021 et de le céder à titre gracieux à l'association ENVIE Orléans Loiret. Ce don entre dans le cadre du soutien de la collectivité à une association déclarée " Structure d'Insertion par l'Activité Economique", qui est une entreprise d'insertion très impliquée dans la réduction des déchets et fortement engagée dans l'économie locale.

Aussi, il convient de sortir de l'actif ce matériel électro-ménager.

Conformément à l'instruction comptable, il est donc demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la sortie de l'actif du bien suivant :

Imputation budgétaire	Nature du bien	N° d'inventaire	Valeur comptable d'origine	Valeur amortie	Valeur nette comptable
2188	LAVE-LINGE HUBLOT Whirlpool	FFDD9448 BSV 342117015521	409.99€HT	409,99€HT	0

Vu l'instruction comptable M57 spécifique aux CCAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de sortir de l'actif du budget du CCAS le bien susmentionné.

DIT que ce bien fait l'objet d'un don à titre gracieux à l'association ENVIE Orléans Loiret

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du CCAS

Fabien RIVIERE DA SILVA



« Le Président certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »